

Je vous rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative; les décisions finales appartiennent aux élus.

65

M. CHARLES MALLORY ET M. GEORGE HÉBERT
STOP

70

LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant notre premier intervenant. Moi, j'avais une seule personne : monsieur Charles Mallory, mais je vois que vous êtes deux. Donc, j'aimerais que la deuxième personne se nomme, s'il vous plaît.

75

M. GEORGE HÉBERT:

Mon nom est George Hébert.

80

LA PRÉSIDENTE:

George Hébert.

85

M. GEORGE HÉBERT:

Également membre de STOP.

90

LA PRÉSIDENTE:

95 D'accord. Alors, vous représentez le groupe STOP. Alors, bien, je vous rappelle : nous avons lu votre rapport, vous avez 10 minutes pour en faire une présentation et 10 minutes d'échanges avec nous par la suite. Ça vous va?

M. GEORGE HÉBERT:

100 D'accord.

LA PRÉSIDENTE:

105 Est-ce que vous avez un PowerPoint? Non?

M. CHARLES MALLORY:

Non.

110 **LA PRÉSIDENTE:**

C'est bon, O.K. Merci.

M. CHARLES MALLORY:

115 Bonsoir, je m'appelle Charles Mallory. Tantôt, je vais passer la parole à mon collègue, le président de STOP, George Hébert. Dans les prochaines minutes, en utilisant la liste d'énoncés principaux de notre mémoire, nous voulons souligner certains points clés.

120 En tant qu'un des plus anciens groupes environnementaux de Montréal, STOP se réjouit évidemment de voir la transition écologique au cœur même du projet de Ville.

125 D'ailleurs, nous croyons fermement que la transition écologique doit englober explicitement la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que la protection des espaces verts et l'accès à la nature. Ces éléments améliorent considérablement la qualité de la vie urbaine et la santé humaine.

Maintenant, le deuxième et le cinquième des premiers énoncés parlent de la nécessité de fixer des cibles.

130 Qu'est-ce qui est la différence : le premier est plutôt une critique, puisqu'on parle des éléments sur le plan climat déjà identifiés il y a huit ans. Où sont les réalisations concrètes?

135 STOP insiste sur la nécessité d'étendre la disponibilité des espaces verts partout dans la ville. Le développement des centres urbains doit être intégré dans une vaste vision visant à relier le tissu urbain à une trame verte.

140 On parle des écoquartiers qui semblent être simplement des zones de redevant, pour lesquelles vous-même, l'OCPM, sont habituellement responsables de mener des consultations publiques. Mais qu'est-ce qui en avec la grande partie de la ville où il n'y a pas de telle zone, ni des centres locaux vibrants, et qui sont loin des grands parcs?

La réalisation de la promesse de l'administration de construire une ville de 15 minutes risque d'être lent.

145 Et maintenant, je vais passer à George Hébert.

M. GEORGE HÉBERT:

150 Au niveau des espaces verts, notre objectif, c'est d'atteindre — notre demande serait d'atteindre l'objectif de protection des espaces verts qui est énoncé dans le schéma

d'aménagement, soit 10 % de la superficie terrestre de l'agglomération; 10 % d'aires protégées qui respectent les critères de l'UICN.

155 En chiffres ronds, et qui est très, très proche du chiffre exact de 10 %, notre demande, c'est effectivement à dire : ça prend cinquante 50 km² d'aires protégées terrestres.

160 Malheureusement, notre constat, c'est que nous sommes loin de là. Et à cet effet, je vous réfère à l'annexe 1 que vous avez devant vous et sur lequel vous pouvez me poser des questions; mais je n'entrerai pas dans le détail pour l'instant.

Mais selon le registre des aires protégées qui a pour mission de dresser la liste de ces aires protégées, seulement 3.46 % de l'agglomération est ainsi protégée. 3.46. Malheureusement, même ce chiffre de 3.46 n'est pas convainquant.

165 Premièrement, 95 % de ces aires sont désignées MNCV, milieu naturel de conservation volontaire, qui est effectivement la case « autre » à la fin d'une liste, mais malheureusement, sans la case précisée.

170 Auparavant, on utilisait un MNCV pour décrire les moyens privés de protection, les servitudes, les transferts de propriété à des OSBL, et aussi la réserve naturelle, la réserve naturelle... Mon Dieu, la réserve naturelle, mais reconnue. Ce qu'ils ont tous en commun, ces trois éléments-là, c'est qu'ils sont tous publiés au Bureau de la publicité des droits.

175 Mais ça, tout à coup, c'est disparu. On ne sait pas pourquoi. Et maintenant, MNCV inclut toute sorte de choses, de sorte que le commun des mortels, maintenant, qui veut savoir comment est-ce qu'un lieu en particulier est protégé; en voyant MNCV, il n'a aucune espèce d'idée ce qui a été fait pour le protéger, zéro.

180 Ce qui m'amène aux parcs — le cas particulier du parc du Mont-Royal dont nous nous sommes enquis auprès du ministère de l'Environnement, d'où nous avons appris que le parc était

protégé par deux plans : un plan de protection montréalais qui date de 2009, et un plan de conservation du site patrimonial québécois qui date de 2018.

185 Malgré leurs 250 pages totales, on en a dit long. Plus on s'informe, moins nous sommes réconfortés. On y traite surtout, et en longueur, de l'immobilier entourant la montagne, la densité, la hauteur, les vues de la montagne, et les vues à partir de la montagne.

190 Pour sa part, le plan montréalais prévoit la protection suivante : la Ville, par le document complémentaire au plan d'urbanisme, dit : à l'arrondissement de Ville-Marie où le parc est situé, ce qu'il doit inclure dans ses règlements pour dire à la Ville ce qu'elle peut et ne peut pas faire dans sa propriété, le parc.

195 En tant de groupe écolo, nous favorisons nettement l'économie circulaire, mais cette protection circulaire nous impressionne guère.

Quant au plan québécois qui est présenté comme protection est une prohibition de faire une variété de changements à un immeuble sans l'autorisation du ministre, et du ministre de la Culture et de la Communication, il faut le dire.

200 Un seul de ces changements touchant les espaces verts, soit l'aménagement d'un immeuble. C'est la seule place où on en parle.

205 De plus, même ce pouvoir du ministre est discrétionnaire, et encore plus par l'article 179.1 paragraphe 3, ce pouvoir est exercé, dans les cas de Québec et de Montréal, par les villes elles-mêmes en ce qui concerne leur propre propriété, comme le parc.

210 Enfin, afin de maintenir une attache quelconque au ministre, quelqu'un a pensé d'ajouter que les villes étaient liées par les directives ministérielles, en vertu de l'article 61 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Ces documents-là ne sont pas publics. Ils devraient être publics, ils sont appropriés dans le cas des autres municipalités où le ministre continue à exercer le pouvoir, mais pas dans les cas de Québec et de Montréal.

215 D'où notre demande contenue dans notre travail de publier ces directives.

220 À notre avis, ces protections ne respectent pas les exigences pour inclure au registre. Le territoire est protégé à long terme. Les principaux objectifs de gestion visent la conservation de la nature et ont préséance sur les autres objectifs; et le régime d'activité permet l'atteinte des objectifs de gestion.

225 STOP aimerait aussi savoir de la Ville pourquoi elle utilise si rarement la réserve naturelle reconnue. Ce mécanisme est créé par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, il est flexible, il est surveillé par la ministre de l'Environnement, il est créé pour 25 ans ou à perpétuité, et il est publié au registre des aires protégées et au Bureau de la publicité des droits. On ne s'en sert à peu près pas.

S'il existe des raisons valables pour l'ignorer...

230 **LA PRÉSIDENTE:**

Je veux vous dire qu'il reste deux minutes, O.K.

235 **M. GEORGE HÉBERT:**

Oh, excusez.

LA PRÉSIDENTE:

240 Je suis désolée.

M. CHARLES MALLORY:

C'est bon, merci.

245

M. GEORGE HÉBERT:

Non, vous avez raison.

250

M. CHARLES MALLORY:

Mais vous avez le mémoire. Évidemment, George est expert là-dedans, mais je vais continuer vers la fin.

255

Il faut souligner un point important que l'objectif de l'accès pour tous n'est pas le même que celui de la protection de l'habitat, et que les deux objectifs ne se prêtent pas à une stratégie commune. Ceci devrait être évident, mais semble-t-il, il ne l'est pas.

260

STOP estime qu'une révision générale de l'ensemble du règlement sur la qualité de l'air est nécessaire. Les choses ont changé depuis 20 ans.

Un seul exemple, c'est la question des fines particules, une menace pour la santé qui contribue également au réchauffement de la terre.

265

En plus, STOP appuie les experts qui nous conseillent que les incitations pour des véhicules électriques ne suffisent pas. Les incitations économiques plus solides doivent être mises en place pour limiter l'utilisation de véhicules.

270

Je saute l'économie circulaire.

LA PRÉSIDENTE:

Oui, parce que je vous inviterais à conclure, là.

275

M. CHARLES MALLORY:

STOP est d'avis, sur l'énergie, que Montréal pourrait être peut-être beaucoup plus ambitieuse dans ses objectifs en matière d'efficacité d'énergie — énergétique des bâtiments.

280

Finalement, en conclusion, STOP se réjouit de voir le virage écologique au cœur de cette réflexion, mais nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés, et il convient de les aborder avec des terminaisons afin de réaliser de solides progrès.

Merci beaucoup.

285

LA PRÉSIDENTE:

Pile dans les temps, merci beaucoup, Messieurs. Alors, j'inviterais les commissaires à poser des questions. Qui commence?

290

M. JACQUES INTERNOSCIA, commissaire ad hoc:

Oui, O.K. Tout à l'heure, vous avez parlé du MNCV, milieu naturel des conservations volontaires. À votre avis, qu'est-ce qui devrait être fait pour réhabiliter cette notion-là? Vous semblez avoir dit que ça...

295

M. GEORGE HÉBERT:

C'est un peu inquiétant, et c'est au niveau provincial que ça devrait se faire parce que c'est là où les renseignements sont publiés. Il devrait y avoir, pour l'utilisation de ce mécanisme-là,

300

une... voyons, comme je vous dis, une case précisée et c'est le ministère de l'Environnement qui devrait préciser.

305 En attendant que ça se fasse, parce que ce n'est pas le genre de choses qui va se faire du jour au lendemain, on invite la Ville à le faire d'elle-même.

310 Parce que comme c'est là, on n'a aucune espèce d'idée comment tous ces MNCV-là, qui représentent littéralement 95 % des espaces terrestres protégés, 95 % du 3.46 %. On ne le sait pas.

Il a fallu que j'écrive au ministre, qui a délégué ma lettre au directeur du registre, pour nous dire que c'était les plans qui protégeaient le parc du Mont-Royal. Pour les autres, j'attends une réponse parce que je ne le sais pas.

315 Et c'est épouvantable, le commun des mortels n'a aucun accès à ces renseignements-là, et devrait l'avoir.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire ad hoc:

320 Par rapport aux objectifs de verdissement, vous avez parlé, en fait, vous envisagez un objectif beaucoup plus ambitieux, soit de 50 %; et vous considérez déjà pour atteindre ce qui a été identifié par la Ville comme étant, pour l'atteindre, ça va être très lent.

325 Quels genres de solutions vous allez préconiser pour pouvoir atteindre cet objectif, que ce soit celui-là de 50 % ou celui de la Ville?

M. CHARLES MALLORY:

330 50 %, vous parlez des 50...

LA PRÉSIDENTE:

Kilomètres.

335 **M. CHARLES MALLORY:**

... kilomètres carrés.

LE COMMISSAIRE CHARLES:

340

O.K.

M. GEORGE HÉBERT:

345

Justement, ce que j'ai su gérer à la fin, je n'ai pas eu le temps tout à fait de finir, c'est que la Ville utilise ce mécanisme-là des MNCV, c'est un peu, je pense, un peu par défaut; mais il y a la réserve naturelle qu'elle n'utilise pas.

350

Et s'il est nécessaire, si vraiment il y a une raison pour laquelle on n'utilise pas la réserve naturelle, peut-être la Ville a des raisons — je comprends qu'elle ne veut pas, mettons, vendre ou donner son terrain. Je comprends qu'une servitude sur les grandes propriétés, ça prend quelqu'un de solide pour détenir la servitude.

355

Ce n'est pas facile à faire, je comprends. Mais dans le fond, s'il manque des mécanismes pour le faire, la suggestion qu'on vous fait dans notre travail, c'est d'ouvrir un débat sur un nouveau mécanisme plutôt municipal pour permettre à des villes de, justement, protéger des propriétés à long terme.

360

J'ai des idées en tête qu'on pourrait suggérer dans un débat comme celui-là. Ça serait peut-être l'équivalent d'un bail résidentiel où, si on ne fait rien à l'intérieur de six mois... à l'intérieur

des trois mois... Non, si ne on fait rien avant la fin du bail, mettons trois mois avant la fin du bail, le bail est renouvelé automatiquement.

365 On pourrait avoir une forme de protection qui est pour, mettons, 25 ans. Et si avant cinq ans auparavant, on n'a rien fait, il est bon pour un autre 25 ans.

370 Il faut avoir une protection qui est permanente. Ici, on a des protections — l'administration courante, elle fait vraiment un effort; on est convaincu personnellement qu'elle fait vraiment un effort. Mais l'administration prochaine, on ne le sait pas. Puis il n'y a rien pour leur dire : « Écoutez, vous ne pouvez pas. »

375 Alors, ça prendrait des mécanismes, probablement au niveau MRC, disons communautés métropolitaines, pour créer des blocages pour des périodes de temps précises. Je ne peux pas vous...

M. CHARLES MALLORY:

Il y avait un autre aspect de votre question?

380 **LE COMMISSAIRE CHARLES:**

Non, ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE:

385

Ça va. Moi, j'ai été un petit peu étonnée par une phrase, puis je vais vous la lire pour que les gens comprennent de quoi on parle, puis vous allez m'expliquer :

390

« *STOP est fortement en faveur d'un moratoire sur le développement des espaces verts, mais force est de constater qu'il n'y a pas assez d'espaces verts non développés à Montréal pour*

répondre aux besoins de la population d'espaces naturels et la protection de vastes zones d'habitat naturel, sans parler des objectifs climatiques de la Ville. »

395 S'il n'y en a pas assez, quel sera l'effet d'un moratoire sur le développement des espaces verts? J'ai de la misère à vous suivre, là.

M. CHARLES MALLORY:

400 J'ai réalisé qu'il y a un peu d'ambiguïté dans ça. Parce qu'il y a ceux qu'on parle, c'est quand il y a un espace vert où les développeurs y arrivent et bâtissent des choses. Ça, c'est ce qu'on parle, de développements. Pas prendre des espaces bruns, par exemple anciennes usines, et les redévelopper en espaces verts. Ça, on ne parle pas de ça.

LA PRÉSIDENTE:

405

O.K.

M. CHARLES MALLORY:

410 Mais avec les différents besoins dont on parle partout dans le projet de ville, il y a la nécessité de voir que toute la population aurait accès à des espaces naturels près de chez eux.

415 Il y a évidemment un besoin, pas juste le 50 km² d'espaces protégés, mais autour, il faut avoir une zone tampon où peut-être la population pourrait avoir accès. Mais on n'espère pas que les zones les plus fragiles, que les gens vont marcher partout là-dedans.

Et finalement, chaque chose qu'on fait qui contribue au verdissement de la ville, la plantation d'un demi-million d'arbres par exemple, ça contribue aux objectifs climatiques.

420 Alors, tout ce qui est développement de verts, dans ce sens, contribue également au...

LA PRÉSIDENTE:

O.K. Donc, il fallait lire la phrase : c'est le moratoire sur des développements urbains dans les espaces verts.

425

M. CHARLES MALLORY:

La destruction des espaces verts.

430

LA PRÉSIDENTE:

La destruction, et l'augmentation de tous les espaces verts qu'on veut, c'est ça?

M. CHARLES MALLORY:

435

Oui.

LA PRÉSIDENTE:

440

Donc, O.K.

M. CHARLES MALLORY:

Et nous avons essayé de comptabiliser les espaces verts existants avec les besoins. Et la Ville ne possédait pas de ce qu'on a pu calculer, ne possède pas suffisamment de terrains verts pour qu'on puisse atteindre ces objectifs. Donc, la nécessité d'utiliser beaucoup ce concept de renaturalisation.

450

LA PRÉSIDENTE:

Merci. Est-ce qu'il y avait d'autres questions?

455 **LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA:**

Est-ce qu'on a le temps?

LA PRÉSIDENTE:

460 Il nous reste une minute et demie.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA:

465 Dans votre document, vous avez parlé de la collecte sélective comme étant pêle-mêle à Montréal. Qu'est-ce que vous proposez pour améliorer ça, compte tenu de toute la complexité de la collecte, ensuite le tri, et tout ça?

M. CHARLES MALLORY:

470 Oui. Ça, c'est un problème depuis longtemps. L'industrie de collecte a forcé plusieurs municipalités d'utiliser ce système pêle-mêle où, comme vous le savez, les bacs verts, on y jette tout qui est dit « recyclable ».

475 Mais on comprend maintenant, c'est compris pas mal partout, que le problème de recyclage tourne sur la question de la qualité du produit au bout de la ligne.

Et le système pêle-mêle de collecte n'est à peu près nullement propice en termes de produire un produit que les usines locales pourraient utiliser.

480

C'est pourquoi nous expliquons, dans le mémoire, il y a un... Il faut inviter les industries locales qui ont la capacité potentielle d'utiliser le produit, ils ont besoin de quoi? Qu'est-ce qu'on peut faire? Jusqu'à quel point faut-il améliorer le produit, dans quel sens, pour qu'ils seraient prêts à l'acheter?

485

Parce qu'il n'y a pas d'acheteur, il n'y a pas de marché. C'est ça, la crise persiste en recyclage, et c'est ça, la qualité du produit.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA:

490

Donc, organiser une forme de forum ou de consultation du milieu pour voir avec eux qu'est-ce qui rendrait rentable ou utilisable les produits de la collecte, comment le faire?

M. CHARLES MALLORY:

495

Justement, nous avons deux suggestions. Une qu'on a posée au gouvernement du Québec il y a 40 ans afin qu'ils donnent de l'argent aux usines pour qu'ils puissent améliorer leur processus.

500

Et deuxièmement, lorsque nous présentions sur le projet de PDGMR dans l'idée, il y a une mesure qui propose des tables de concertation, mais il n'était pas évident que les industries, les acheteurs seraient impliqués là-dedans; et nous l'avons proposé.

LA PRÉSIDENTE:

505

Merci beaucoup, Messieurs, d'être venus, et je vous souhaite une bonne soirée. Merci, au revoir.

510

M. CHARLES MALLORY:

Merci beaucoup pour cette opportunité.

515

M. RON RAYSIDE
Rayside Labossière

LA PRÉSIDENTE:

520

Et j'inviterais maintenant monsieur Ron Rayside de Rayside Labossière, s'il vous plaît.
Bon soir.

M. RON RAYSIDE:

525

Bonsoir, merci.

LA PRÉSIDENTE:

530

Bonsoir, Monsieur Rayside.

M. RON RAYSIDE:

535

On va juste présenter quelques éléments de notre mémoire. On a sélectionné quelques
sujets. Ça, c'est pour moi. Et je vais passer à travers rapidement puis effectivement, si vous avez
des questions après.

Sur quatre sujets : les échelles, les grandes visions, le potentiel important, puis les
accords de bénéfices à la communauté.

540